



## Modalités et conditions de service

### EXERCICE DE MISE EN ŒUVRE DES CONSIGNES D'EVACUATION ERP/CT

EXCONS1

V2.1

17/10/2024



10 SUR 10

Satisfaction et réussite



100%



#### But de l'exercice

Encadrer les personnels de l'établissement chargés de mettre en œuvre l'évacuation dans le cadre de leur exercice obligatoire semestriel (code du travail 4227-39).  
Mettre en œuvre les procédures propres à l'établissement lors d'un scénario proche du réel en accord avec le chef d'établissement.



1H00



intra  
entreprise

#### Public concerné

Toute personne présente dans l'établissement lors de l'exercice (Salariés, visiteurs et public)

#### Prerequis

Disposer d'un équipement d'alarme fonctionnel (type 4 minimum). Disposer des codes d'exploitation ainsi que les schémas du coordinateur SSI si présents.

#### Encadrement

Formateur(trice) qualifié(e) en incendie SSIAP2 ou ayant 3 ans d'expérience dans la discipline.

## Modalités de déroulement

- 1 - Réunion préparatoire avec le chargé d'évacuation ou le responsable de sécurité pour préparer l'exercice (prévenir le moins de personne possible afin de préserver l'effet de surprise) ;
- 2 - mise en place d'un scénario par le formateur accompagnateur en accord avec le responsable sécurité de l'établissement ;
- 3 - déclenchement de l'équipement d'alarme, élaborée sur un scénario propre aux installations et équipements de l'établissement ;
- 4 - Analyse des réactions et observation du déroulement de l'évacuation (chronométrage du temps total d'évacuation) ;
- 5 - Évaluation de l'alerte simulée par un collaborateur avec les services d'incendie secours joué par le formateur accompagnateur ;
- 6 - Ronde dans l'établissement pour constater l'évacuation totale de l'établissement. Vérification de la mise en œuvre des organes de sécurité (éclairage, désenfumage, compartimentage...) ;
- 7 - Simulation de l'arrivée des secours extérieurs, passage de consigne à l'aide du plan d'intervention (MS 41) Vérification de la mise en sécurité du bâtiment avant l'engagement des S.P ;
- 8 - Débriefing à chaud au point de rassemblement avec l'ensemble des participants, puis avec les chargés d'évacuation ;
- 9 - Renseignement, cachet et signature sur le registre de sécurité de l'établissement par le formateur accompagnateur ;
- 10 - Rédaction du compte rendu par le formateur accompagnateur ;
- 11 - Lecture, vérification, signature et envoi ultérieur d'un compte-rendu d'évacuation récapitulatif de l'ensemble de l'exercice par l'autorité un SSIAP 3 ou SSIAP 2 Aliénor Prévention. (Une copie de ce compte-rendu est archivée pendant 10 ans par notre organisme).

Accessibilité PMR et PSH : validation des procédures spécifiques avec le client de la faisabilité.  
Exercice organisé sur le site du client.



L'exercice est réalisé sous la responsabilité du chef d'établissement. L'accompagnateur est là pour proposer et mettre en place le scénario et superviser la mise en œuvre des consignes.



Matériel permettant la diffusion de l'alarme générale sonore d'évacuation, déclencheur manuel rouge, panneau de consignes ou plan d'évacuation (papier ou numérique), panneau de point de rassemblement (papier ou numérique), dispositif d'identification des équipiers d'évacuation (brassard, chasuble), consignes de sécurité de l'établissement.



Code du travail L4141-2, R4227-38-39, L4221-1,  
Consignes incendie de l'établissement du client  
Arrêté du 22 décembre modifié article M31 : Schéma d'organisation global de sécurité